

II

Un engagement national des Missions Locales pour lutter de façon systémique contre les discriminations



L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Mise en œuvre du module en direction des entreprises :

« Objectiver les critères de recrutement » Quelques recommandations...

L'accompagnement des entreprises

Au travers du module « Objectiver ses critères de recrutement », l'ARDML SUD-PACA propose aux entreprises une méthode pratique de recrutement qui leur permet de prévenir toutes formes de discriminations dans leur processus us de recrutement, et ce, dans une « logique constructive et non culpabilisante ».

Cette méthode a été mise au point par l'ARDML SUD-PACA et un cabinet de consultant en droit social et RH, LEXEGALIS, spécialisé sur le droit des discriminations. Celle-ci identifie les moments clés où la discrimination s'exprime le plus souvent. Ainsi, les chefs d'entreprise peuvent-ils améliorer la qualité de leurs recrutements en s'appuyant sur une méthodologie et un outillage efficace tout en abordant la définition de la discrimination, les champs d'application de la loi et les effets de la discrimination sur les publics suivis par les Missions Locales.

Organisation de la journée

Modalités de mise en œuvre, prise en charge : La mission locale va solliciter son réseau de partenaires entreprises pour l'inviter à cette journée de formation. **Un travail important de mobilisation et de communication auprès des entreprises est donc nécessaire en amont de la journée (prévoir un délai minimum de 2 mois).** Les frais pédagogiques et de déplacement inhérents à cette journée sont pris en charge par le FEJ, elle est donc gratuite pour les participants. Les éventuels coûts d'accueil café, location de salle ou repas sont à la charge de la ML organisatrice qui reste libre d'inviter ou non les participants pour le déjeuner

Typologie des participants : La priorité est donnée aux entreprises du secteur marchand de toute taille. Les partenaires associatifs et issus de la fonction publique sont également mobilisables dès lors qu'ils sont en position de recruteur. Les participants sont les DRH, RRH, Recruteurs, Personnes en charge des Ressources Humaines. Un ou deux membres maximum de la Mission Locale sont également attendus pour participer à la journée et faire le lien.

Nombre de participants : Une quinzaine de personnes est attendue. Un minimum de 10 personnes est requis pour ouvrir la session. Attention, il y a toujours des désistements de dernière minute, ne pas hésiter à faire du « surbooking » jusqu'à 20 personnes.

Préparation de la journée: La ML désigne un référent de l'action qui sera l'interlocuteur privilégié pour la mise en œuvre du module et le garant de la bonne organisation de la formation.

En amont de la formation, le référent :

- *Assure la communication & la mobilisation des partenaires entreprises autour de la journée (En cas de mobilisation de la presse, le référent veille à rappeler que l'action est soutenue par le FEJ)
- *Confirme **un mois avant**, l'ouverture de la session auprès de Nathalie Robert & Frédéric Bertucci.
- *Communique **un mois avant** à Nathalie Robert & Frédéric Bertucci. la liste des entreprises participantes (Raison Sociale, SIRET, Nom prénom fonction, coordonnées)
- *Valide **un mois avant** le lieu de formation (Si la formation a lieu en dehors de la ML, merci de privilégier un lieu proche des transports en commun) et les aspects logistiques (Café, Paper Board & vidéo projecteur)
- *Imprime et remet aux participants le jour de la formation la feuille d'émergence et les fiches d'évaluation (merci d'ajouter votre logo sur les documents remis sans modifier les logos préexistants)
- *Organise le repas de midi avec les participants (réservation, menus)
- *Assiste à la journée de formation et fait le lien ML/ENTREPRISES
- *Ouvre et clôture la journée avec Frédéric Bertucci

Contact :

ARDML SUD PACA : N. Robert ☎ 06 03 13 13 51 nrobert@ml-laciotat.asso.fr
LEXEGALIS : F. Bertucci ☎ 06 33 04 37 57 fb@lexegalis.com

OBJECTIVER
SES
CRITÈRES
DE
RECRUTEMENT

MODÈLE DU PROGRAMME

Module de formation entreprises « OBJECTIVER SES CRITÈRES DE RECRUTEMENT »»

OBJECTIVER SES CRITÈRES DE RECRUTEMENT

· Date de formation : _____

· Lieu de formation : _____

· Durée de la formation : 1 journée (de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00)

· Coût de la formation : **Aucun versement pour les participants. Action soutenue par le fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ)**

· Contexte, description de la formation :

Ce module d'une journée est consacré en premier lieu à un cadrage juridique / RH sur l'application du principe de non-discrimination dans le monde du travail. La deuxième partie est consacrée à un rappel des principales étapes du processus de recrutement non discriminatoire. Un point d'actualité jurisprudentielle sera enfin réalisé pour distinguer le principe de laïcité du principe de neutralité.

Programme de cette journée :

PARTIE 1- PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION & GESTION RH

*Analyse du principe & cadrage juridique : Définition du principe en droit du travail, Analyse des critères de discrimination (Art L 1132-1 CT), Les dérogations légales et jurisprudentielles

*Actualité sociale : Discrimination et barème prud'homal (Ordonnances MACRON du 22/09/2017), Les apports de la loi avenir professionnel du 05/09/2018 sur l'égalité professionnelle

PARTIE 2-PRINCIPALES ETAPES DU RECRUTEMENT NON DISCRIMINATOIRE

***Préparation du recrutement** : Descriptif de poste et profil de poste

***Sélection des CV** : Objectiver la phase de pré sélection et construire une grille d'évaluation

***Entretien d'embauche** : Prise d'informations et évaluation du candidat (compétences, savoir être, motivation, tests à réaliser, questions à poser/ à ne pas poser)

***Choix du candidat** : Une tâche difficile à réaliser, Exploiter une grille d'évaluation

PARTIE 3- DE LA LAÏCITE A LA NEUTRALITE : ANALYSE JURISPRUDENTIELLE

***Cass. AP 25/06/2014** - Jurisprudence BABYLOU : Ne pas confondre laïcité et neutralité

***CJUE 14 mars 2017** - La position européenne : une neutralité cohérente et systématique

***Cass. Soc 22/11/2017**- Conditions de validité d'une politique de neutralité en entreprise

Un guide pratique du recrutement sera remis aux participants.

· Public concerné : Dirigeants d'entreprises, responsables ressources humaines, recruteurs...

· Intervenant : M. Frédéric Bertucci, juriste en Droit Social & Consultant RH – Cabinet **LEXEGALIS**
04 42 27 79 63 / fb@lexegal.com

Contacts informations / inscriptions : Mission Locale _____

Nom Conseiller / (: 04 00 00 00 00 - 06 xx xx xx xx)

Mail: _____@_____

ATTENTION : Le nombre de places étant limité, nous vous conseillons de procéder à votre inscription au plus tôt.

Contact :

ARDML SUD PACA : N. Robert ☎ 06 03 13 13 51 nrobert@ml-laciotat.asso.fr

LEXEGALIS : F. Bertucci ☎ 06 33 04 37 57 fb@lexegal.com

**Un engagement national des Missions Locales pour lutter de façon systémique contre les discriminations
Module Entreprises : « objectiver les critères de recrutement »**

FICHE D'EVALUATION (Entourez votre choix)

Formation *Objectiver ses critères de recrutement*

Nom, Prénom, Fonction:

Société, Activité :

Nombre de salariés :

Coordonnées, adresse :

@ :

1/ A l'issue de la formation, quel est votre indice général de satisfaction :

-- - + ++

Commentaires :

2/ Evaluation de la qualité de l'accueil, de l'organisation et des conditions matérielles:

-- - + ++

Commentaires :

3/ Evaluation de la qualité de l'animation pédagogique :

-- - + ++

Commentaires :

4/ Dans le cadre de cette formation, pensez-vous avoir acquis de bonnes connaissances sur la législation en matière de discrimination dans l'accès à l'emploi?

-- - + ++

Commentaires :

Formation soutenue par le fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ)

**Un engagement national des Missions Locales pour lutter de façon systémique contre les discriminations
Module Entreprises : « objectiver les critères de recrutement »**

5/ Dans le cadre de cette formation, pensez-vous avoir acquis de bonnes connaissances sur l'approche du recrutement :

-- - + ++

Commentaires :

6/ Pensez-vous que le contenu et la forme de cette formation sont de nature à prévenir les discriminations dans l'accès à l'emploi ?

Oui (pourquoi) :

Non (pourquoi) :

7/ Pensez-vous pouvoir réinvestir les contenus de cette formation dans vos futurs recrutements ou dans vos fonctions ?

Oui (pourquoi) :

Non (pourquoi) :

8/ Souhaiteriez-vous suivre d'autres formations en lien avec la GRH, les Discriminations et/ou le Droit Social (entourez vos choix) ?

Oui (lesquelles) :

Non (pourquoi) :

9/ Conseillerez-vous cette formation à des collègues / confrères / amis ?

Oui (pourquoi) :

Non (pourquoi) :

Date et Lieu de la formation :

Mission Locale de :

Formation soutenue par le fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ)

Un engagement national des Missions Locales pour lutter de façon systémique contre les discriminations

Module Entreprises : « objectiver les critères de recrutement » Date : ___/___/___ Mission Locale de : _____ Lieu : _____

Nom - prénom	Entreprise / commune	Qualité	Mail/tel	Signature

Formation soutenue par le fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ)